

COMMUNIQUÉ
27 Novembre 2018

**COUTS DES ETABLISSEMENTS PERSONNES AGEES :
L'ETUDE DE LA DREES RAPPELLE LA NECESSITE D'UNE LOI
AUTONOMIE**

Une étude de la DREES publiée ce mardi met en lumière les coûts trop élevés payés par les personnes âgées, et leurs familles, vivant en établissement.

Ces données arrivent dans un contexte particulier puisque une grande consultation nationale a été lancée et que le Président Macron a promis aux français qu'il serait au rendez-vous sur l'aide à l'autonomie de nos aînés suite aux mouvements de grève du Secteur de l'Aide aux Personnes Âgées de début d'année organisé par l'ensemble des organisations syndicales et l'AD-PA.

Faisant le constat que la France n'a « pas d'autre choix », le Président de la République a confirmé la nécessité de construire un financement nouveau pris en charge par la « collectivité nationale » et d'investir dans un secteur économique d'avenir pour notre pays.

Il revient donc maintenant à l'Etat d'impulser une politique volontariste à l'égard de nos aînés en créant la « prestation autonomie » qui permettra de réduire les coûts supportés par les personnes âgées et d'augmenter le temps de professionnels auprès d'eux au quotidien en établissement comme à domicile.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées